



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

CONCOURS



LES CONCOURS

DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères recrute chaque année des agents par voie de concours pour exercer une grande diversité de métiers dans des domaines variés. Avant d'entreprendre toute démarche en vue de l'inscription à un concours, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions requises sur le site diplomatie.gouv.fr, rubrique "Concours", puis prendre connaissance du calendrier prévisionnel des différentes échéances publié chaque année.

► QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONCOURS ?

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères organise les concours suivants :

Catégorie A

- Administrateur / Administratrice de l'État « concours d'Orient »
- Secrétaire des Affaires étrangères (cadre d'Orient)
- Secrétaire des Affaires étrangères (cadre général)
- Attaché/Attachée des systèmes d'information et de communication

Catégorie B

- Secrétaire de chancellerie
- Secrétaire des systèmes d'information et de communication

Catégorie C

- Adjoint administratif principal / Adjointe administrative principale de 2^e classe de chancellerie

Il est rappelé que **les conditions d'âge ont été supprimées pour l'accès aux concours** depuis le 1^{er} novembre 2005.

► COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions s'effectuent par **voie télématique** sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par cette voie, les candidats conservent la possibilité d'obtenir un dossier d'inscription, **sur demande écrite à l'adresse ci-après :**

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,
Bureau des concours et examens professionnels,
27 rue de la Convention - CS 91533
75732 PARIS CEDEX 15

Toute demande écrite doit être assortie d'une enveloppe A4 affranchie au tarif en vigueur pour une lettre de 100 g et libellée aux nom et adresse du candidat/de la candidate. Celle-ci devra être expédiée avant la date limite de retrait des dossiers (le cachet de La Poste faisant foi). Les dossiers d'inscription transmis par voie postale doivent être adressés au plus tard à la date de clôture des inscriptions (le cachet de La Poste faisant foi).

► OÙ SE DÉROULE LE CONCOURS ?

Les candidats admis à concourir reçoivent une convocation précisant le lieu des épreuves. Elles se déroulent à Paris ou dans sa proche banlieue.

Quelles sont les épreuves ?

Tous les concours ne se déroulent pas selon les mêmes modalités. Ils comportent tous plusieurs épreuves écrites et orales. Les précisions sur la nature de ces épreuves, les annales et les rapports des jurys sont disponibles sur le site diplomatie.gouv.fr

Où consulter les résultats d'un concours ?

Ils sont mis en ligne sur le site Internet du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Les candidats ne sont pas informés personnellement.

Quelle affectation ?

La Direction des ressources humaines informe les candidats admis de leur service d'affectation et de la date de celle-ci. La prise de fonction se fait toujours en France, à Paris, Nantes, La Courneuve ou Châtillon. Après cette affectation de 3 ou 4 années en administration centrale, il peut être envisagé une affectation à l'étranger, dans le réseau diplomatique et consulaire.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
diplomatie.gouv.fr
Rubrique Emplois et concours

Auprès du bureau d'accueil de la
Direction des ressources humaines
info.drh@diplomatie.gouv.fr

